

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session spéciale du conseil municipal est tenue mardi le 8 novembre 2011 à 19h30 au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Gaston Bourgault, Patrice Thériault, Brigitte Chouinard, Nelson Lacroix, Myriam Bourgault. Dans l'assistance, 1 personne était présente.

Cette session spéciale a pour but la modification du règlement d'emprunt N-134 et l'emprunt par billet de 143 100 \$.

180-11-2011

### **1- MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N-134**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro N-134, la Municipalité de Saint-Adalbert souhaite emprunter par billet un montant total de 143 100 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 143 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro N-134 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 16 novembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012.</b>	<b>7 400 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>7 700 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>8 000 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>8 200 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>8 600 \$ (à payer en 2016)</b>
<b>2016.</b>	<b>103 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Adalbert émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme **de cinq (5) ans** (à compter du 16 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro N-134, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

181-11-2011

**2- ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE POPULAIRE DU SUD DE L'ISLET**

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins du Sud de L'Islet pour son emprunt du 16 novembre 2011 au montant de 143 100 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro N-134, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>7 400 \$</b>	<b>3,24 %</b>	<b>16 novembre 2012</b>
<b>7 700 \$</b>	<b>3,24 %</b>	<b>16 novembre 2013</b>
<b>8 000 \$</b>	<b>3,24 %</b>	<b>16 novembre 2014</b>
<b>8 200 \$</b>	<b>3,24 %</b>	<b>16 novembre 2015</b>
<b>111 800 \$</b>	<b>3,24 %</b>	<b>16 novembre 2016</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

**3- LEVÉE**

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 19h45.

Sec. : \_\_\_\_\_

Maire : \_\_\_\_\_